

<https://www.snetap-fsu.fr/Cumul-d-activite.html>



Puis-je cumuler un autre emploi en dehors de l'établissement ?

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AESH -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : jeudi 10 mars 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Question

Ai-je besoin d'une autorisation de mon administration pour cumuler mon emploi d'[AESH](#) avec un autre emploi ?

Réponse

Uniquement si vous êtes à plus de 70 % dans votre établissement. A moins de 70 % une simple déclaration à son administration suffit.

Source :

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/carrieres_et_parcours_professionnel/com_deontologie/FAQ.pdf